

UN  
PEUPLE  
MARTYR

(LES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE  
ET DE HONGRIE)

DISCOURS prononcés par MESSIEURS

Henri FAZY

Vice-Président du Conseil d'Etat de Genève

R. P. D<sup>r</sup> Basile LUCACIU  
Ministre d'Etat de Transylvanie

D. N. P. COMNÈNE  
Avocat de Bucarest

Louis DUPARC  
Professeur à l'Université de Genève

Eugène PITTARD  
Professeur à l'Université de Genève

Le Pasteur Charles MULLER

Le Pasteur Frank THOMAS

à l'Assemblée Publique du 23 mai 1919  
à la Salle Communale de Plainpalais, Genève



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY

1919



BIBLIOTECA  
UNIVERSITĂȚII  
CLUJ



DONAȚIUNEA  
F. ALEX. LAPEDATU

N. L. 3837

## TABLE DES MATIÈRES

---

Allocution du Président M. Henri FAZY . . . . .	3
Discours du Prof. L. DUPARC . . . . .	6
» du R. P. LUCACIU . . . . .	11
» du Dr N.-P. COMNÈNE . . . . .	21
» du Pasteur Ch. MULLER . . . . .	28
» du Professeur Eug. PITTARD . . . . .	32
» du Pasteur Frank THOMAS. . . . .	36
Résolution . . . . .	39

---

3837

UN

# PEUPLE MARTYR

(LES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE  
ET DE HONGRIE)

**DISCOURS prononcés par MESSIEURS**

**Henry FAZY,**

Vice-Président du Conseil d'Etat de Genève

**R. P. Dr Basile LUCACIU,**

Ministre d'Etat de Transylvanie

**Dr N. P. COMNÈNE**

Avocat de Bucarest

**Louis DUPARC**

Professeur à l'Université de Genève

**Eugène PITTARD**

Professeur à l'Université de Genève

**Le Pasteur Charles MULLER**

**Le Pasteur Frank THOMAS**

à l'Assemblée Publique du 23 mai 1919

à la Salle Communale de Plainpalais, Genève



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY

1919

Un comité formé d'intellectuels et hommes d'Etat les plus en vue de Genève, appartenant à tous les groupements politiques et à toutes les confessions religieuses, ont pris l'initiative d'une manifestation publique en faveur des Roumains de Transylvanie et de Hongrie.

Dans ce but, l'appel suivant fut adressé aux habitants de Genève :

*Les soussignés estiment devoir faire connaître à la population de Genève, siège de la Ligue des Nations, le long martyre qu'a subi le peuple latin de Transylvanie à travers les siècles, et la nécessité de sa libération pour la paix mondiale et pour la sauvegarde des droits des peuples.*

*A cet effet, ils invitent les citoyens et habitants de Genève à une réunion publique qui se tiendra vendredi 23 mai 1919, à 8 heures et demie du soir, dans la Salle Communale de Plainpalais, sous la présidence de M. Henri Fazy, vice-président du Conseil d'Etat.*

*Prendront la parole, MM. Henri Fazy, vice-président du Conseil d'Etat de Genève ; le R. P. Lucaciu, membre du Gouvernement roumain de Transylvanie ; le professeur Eug. Pittard, de l'Université de Genève ; le pasteur Charles Muller ; le professeur L. Duparc, de l'Université de Genève ; le pasteur Frank Thomas ; le Dr N. P. Comnène, avocat et homme de lettres, de Bucarest.*

Ed. CLAPARÈDE, professeur à l'Université de Genève ; Georges FAZY, professeur à l'Université de Genève ; J. GOTTRET, vice-président du Grand Conseil ; Georges-D. HERRON, professeur ; Ed. JUNOD, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève* ; William MARTIN, rédacteur au *Journal de Genève* ; Ed. MARTINET, rédacteur à *La Suisse* ; de MEURON, ancien député ; A. de MORSIER, ancien député ; Paul MORIAUD, doyen de la Faculté de droit ; Jules NAVILLE, ancien député ; Dr H. OLTRAMARE, président du Conseil Administratif de la Ville de Genève ; Paul PICTET, président du Grand Conseil ; F. de RABOURS, conseiller national ; W. ROSIER, professeur à l'Université, ancien Conseiller d'Etat ; M. STESSEL, membre du Conseil Administratif de la Ville de Genève ; Jean SIGG, conseiller national ; Tony ROCHE, directeur du *Genevois* ; L. WUARIN, professeur à l'Université de Genève.

---

# UN PEUPLE MARTYR

---

## Discours de M. Henri FAZY

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais m'excuser de ce que l'assemblée d'aujourd'hui soit présidée par un Genevois, qui n'a aucun titre spécial à faire valoir pour présider l'assemblée de ce soir, mais je tiens à constater, dès le début de cette réunion, qu'à nos yeux, à nous tous Genevois, nous avons le sentiment que toute cause d'un peuple opprimé a droit à nos sympathies, à nos hommages, et dans certains cas même, à notre admiration.

C'est dans ces conditions qu'en ce qui me concerne personnellement, je me suis trouvé appelé, il y a une trentaine d'années, à prendre part à des assemblées qui avaient en vue le rétablissement de l'indépendance de la Pologne, et, avant la fin de ma carrière, j'ai le plaisir de constater que ces assemblées, qui avaient quelque chose de purement théorique, de purement platonique, ces assemblées, après tout, voient poindre l'aurore d'une ère nouvelle pour le peuple polonais.

C'est en me plaçant au même point de vue, que j'ai accepté de siéger ce soir à la présidence de cette assemblée, qui a pour but précisément de saluer le retour, que nous espérons prochain, à l'indépendance d'un peuple qui mérite sa liberté par le dévouement à ses traditions.

En mai 1862, le patriote hongrois, Kossuth, alors en exil, en proposant une Fédération autrichienne, dans laquelle il faisait entrer la Transylvanie en qualité de pays autonome et souverain, reconnaissait le droit de ce pays à l'indépendance.

Combien nous devons regretter que le vœu de Kossuth n'ait pas été réalisé.

En 1867, l'empereur d'Autriche plaça le pays sous le joug magyar. Le résultat, et c'est là un point sur lequel je voudrais attirer votre attention, le résultat fut prévu par ce même Kossuth qui, peu après, écrivait à une compatriote les lignes suivantes : « Le Magyar qui veut dominer les autres nations creuse le tombeau de notre race. »

Ce Hongrois voyait absolument juste et on peut le classer parmi les internationaux qui avaient le sentiment profond de l'indépendance et de la liberté des peuples.

Ce qui est advenu depuis cette époque, ce n'est pas à moi à vous le dire. D'autres orateurs, parfaitement renseignés, vous raconteront quel fut le martyre de ce peuple transylvain pendant les longues années qui se sont écoulées depuis 1867, et vous avez eu sous les yeux la liste des orateurs qui prendront la parole ce soir. Tous traiteront un côté spécial de la question et tous vous sont personnellement connus par leur talent et leurs convictions.

Je n'ai donc pas à les introduire auprès de vous, mais il me sera permis de faire une exception pour signaler la présence au milieu de nous du Rév. P. Lucaciu, qui a été un véritable martyr de la cause roumaine en Transylvanie, et qui, comme député au Parlement hongrois, a dû subir toutes les injures et toutes les persécutions.

Mesdames et Messieurs,

J'estime que, dans un pays comme le nôtre, on a toujours le droit et même le devoir de rendre hommage, un hommage public, un hommage ému, à tout homme qui a souffert justement pour une cause juste, et c'est le cas du Rév. P. Lucaciu, qui, député au Parlement hongrois, a subi sans fléchir les injures dont le Parlement de Budapest abreuve les députés roumains, et sans vouloir nuire aux orateurs qui prendront la parole dans un instant, je tiens à constater ici que certainement on peut dire que le peuple transylvain a été victime d'une véritable oppression.

Dans le Parlement hongrois il s'est trouvé jusqu'à présent cinq membres élus pour représenter trois millions de Roumains. C'est vous dire que cette petite minorité, une minorité infime comme celle-là, ne pouvait exercer aucune influence quelconque et était réduite à s'incliner, sans aucune espèce de résistance, devant l'immense majorité qui lui était opposée.

Et je ne veux pas finir sans constater que si aujourd'hui nous reconnaissons les injustices du régime dont a souffert la Transylvanie, je tiens aussi à me rappeler, comme un honneur, d'avoir serré la main, étant tout jeune homme, au général Klapka qui, victime lui aussi de la persécution, était venu se réfugier à Genève ; nous l'avons accueilli, nous l'avons nommé membre du Grand Conseil et il a siégé dans notre assemblée législative.

C'est vous dire qu'à Genève nous avons le sentiment de n'avoir jamais déclaré la guerre à un peuple quelconque, mais nous savons respecter les droits de la liberté, de la justice, pour revendiquer pour une nationalité opprimée le droit à l'existence.

Mesdames et Messieurs,

En terminant cette très courte introduction, je tiens à constater avec un grand plaisir que cette cause de l'indépendance transylvaine a rencontré à Genève un accueil extrêmement bienveillant, et je tiens, sans vouloir oublier la présence d'un certain nombre d'autres personnalités qui sont autour de moi, je tiens toutefois à faire exception pour la présence de M. le ministre d'Italie, qui a bien voulu quitter Berne pour venir assister à l'assemblée de ce soir et affirmer ainsi la profonde sympathie du peuple italien pour ses frères transylvains, qui sont comme les Italiens et comme nous, des Latins.

Mesdames et Messieurs,

Je donne la parole à M. le professeur Duparc.

---

## Discours de M. le Prof. DUPARC

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai ni l'intention, ni le temps de faire ici un cours d'histoire. Je voudrais résumer en quelques mots l'évolution de ce pays, intéressant entre tous, la Transylvanie; vous montrer combien il a droit à notre sollicitude et combien, en vertu du principe du groupement des peuples de même nationalité, on a raison de vouloir le réunir à la Roumanie.

Comme vous le savez, la contrée qui constitue la Transylvanie, fut jadis habitée par un peuple bien connu dans l'histoire ancienne, les Daces, peuple qui est un rameau de la race celtique. Mon collègue, M. le professeur Pittard, pourrait vous dire, avec plus de compétence que moi, quelle est l'origine de ce peuple, qui vivait dans le territoire compris entre le Danube, la Theiss et le Dniester, et dont la capitale se trouvait en Transylvanie même.

Les Romains qui s'emparèrent à peu près de toute l'Europe, conquièrent également la Dacie, et les légions de Trajan vinrent, de l'an 101 à 105, s'établir dans ce pays.

C'est de cette époque que date la latinisation de la Dacie, et les Romains établirent en Transylvanie, et dans ce que nous appelons aujourd'hui la Roumanie, une série de colonies tout à fait semblables à celles qu'ils instituèrent dans les Gaules, en y implantant leurs mœurs et leurs coutumes, qui devinrent finalement celles des populations autochtones.

Plus tard, sous Aurelien, vers l'an 272, les légions romaines furent retirées de la Dacie, mais la population de ce pays, devenue latine par son éducation, continua à l'habiter, sous les lois romaines qui avaient été instituées. La situation générale de la Transylvanie était par conséquent absolument la même que celle qui existait dans les Gaules ou en Angleterre au moment où les Romains se retirèrent.



Puis survinrent les invasions des Barbares ; d'abord celle des Goths, puis celles des Huns et des Slaves ; ces invasions toutefois n'exercèrent pas une influence bien grande sur la Dacie et sur sa population. Les Huns passèrent plus au nord et comme la Transylvanie est un pays accidenté, dont l'accès était difficile, la population se réfugia dans les montagnes et les divers envahisseurs furent donc sans action sur son développement. C'est à peine si l'on peut dire que les Slaves exercèrent une légère influence sur la langue roumaine, dans laquelle on retrouve quelques mots qui leur furent empruntés.

Beaucoup plus tard, en 898, les Magyars envahirent la Hongrie actuelle. Jusque là les Daco-Romains de Transylvanie avaient habité leur pays depuis l'époque romaine, et lorsque les Hongrois prétendent qu'à leur arrivée, ce pays était désert, et que les Roumains sont arrivés plus tard, ils commettent une erreur manifeste.

Les Daco-Romains, en effet, ont habité la Transylvanie sans discontinuité, et les preuves que l'on peut donner que les Roumains sont véritablement des autochtones sont nombreuses.

C'est tout d'abord le fait que, dans la langue hongroise, on retrouve certains mots relatifs à l'agriculture, qui ont été empruntés à la langue roumaine ; car, comme vous le savez, les Magyars étaient un peuple nomade, qui n'est devenu sédentaire que plus tard, et au contact même des populations autochtones, qui elles se livraient depuis longtemps à l'agriculture.

En second lieu, les Hongrois, dès le début de leur histoire, parlent avec un certain mépris des « Valaques » ; ce qui démontre que le pays était déjà occupé par des populations gallo-romaines, car le terme de « valaque » correspond à celui de *welches* ou de *gaels* (race celtique du Pays de Galles).

Une troisième preuve, je la tire d'une parole de saint Etienne, fondateur du royaume de Hongrie, en 1004. Celui-

ci dit en effet : « fragile et faible est un royaume qui n'a qu'une seule langue ». C'était reconnaître que le hongrois n'était pas, à ce moment, la langue unique de ce royaume.

Les rois de Hongrie qui se succédèrent, exercèrent certainement une influence sur la Transylvanie, mais le pays ne fut pas assujéti ; la Hongrie reconnut ses libertés, ainsi que son propre droit, le « jus Valachicum », et l'on peut dire que, pendant tout le X<sup>me</sup> et le XI<sup>me</sup> siècles, il exista en Transylvanie une série de petits Etats roumains, quasi autonomes, gouvernés par des voïvodes ou ducs.

D'autre part, les Roumains exercèrent à leur tour une influence civilisatrice sur les Hongrois ; à cet égard, il faut rappeler que plusieurs Hongrois célèbres, notamment Jean de Hunyade et Mathias Corvin, étaient des Roumains ; on a même retrouvé un document constatant l'existence d'une conspiration de quelques magnats hongrois pour assassiner Mathias Corvin « parce que valaque ».

Au XIII<sup>e</sup> siècle cependant, les Hongrois tâchent d'anéantir l'autonomie de la Transylvanie ; ils commencent à persécuter la population roumaine ; l'oppression devient même telle qu'une partie de cette population émigre et va rejoindre ses frères des plaines du Danube, mais ceux qui demeurent continuent à lutter.

C'est ainsi qu'en 1290, Radu Negru (Rodolphe-le-Noir) quitte la Transylvanie avec ses vassaux, passe les Carpathes et jette les premières bases de la Valachie actuelle.

En 1369, sous ses héritiers, cette Valachie comprend la Valachie proprement dite, le Banat de Severin, les régions du Hatseg, d'Amlas, de Fogaras et une partie de la Moldavie et de la Bessarabie.

En 1349, un autre prince roumain, Bogdan, passe également en Bukovine et fonde la Moldavie, dont l'unité ne fut réalisée que plus tard par Etienne-le-Grand.

C'est en 1520 qu'eut lieu la célèbre bataille de Mohacz ; à ce moment, les Hongrois sont soumis par les Turcs ; la Transylvanie récupère son indépendance et constituera dé-

sormais, sous la suzeraineté des Turcs, une principauté indépendante.

Michel-le-Brave, prince bien connu de Moldavie, songeait déjà à cette époque à l'unité de son pays. Il vainquit les Turcs, leur reprit la Dobroudja, et réunit la Transylvanie à ses Etats ; mais il périt victime d'un assassin qui lui fut dépêché par un général autrichien.

Pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, les Turcs, tout puissants dans la péninsule balkanique, cherchent à conquérir Vienne. La Transylvanie, pendant cette époque, est toujours libre, mais, épuisée par des luttes perpétuelles, d'une part contre les Polonais, de l'autre contre les Turcs et les Autrichiens, elle est forcée de chercher des appuis. A ce moment, en 1691, elle traite avec l'empereur d'Autriche, Léopold Ier, et celui-ci devient prince de Transylvanie. C'est une simple union personnelle, et le pays reste un Etat distinct, parfaitement autonome, avec sa Diète et sa législation.

En 1683, les Turcs sont défaits une première fois, puis définitivement battus en 1699 ; c'est l'époque de la paix de Carlovitz. Les Turcs ne conservent alors plus que le Banat, et rétrocèdent par conséquent à l'Autriche, la Hongrie et l'Esclavonie ; puis, à la suite d'une nouvelle défaite, en 1718, ils abandonnent également le Banat à l'Autriche.

Le pacte de 1691 fut respecté par les successeurs de Léopold Ier et l'état de choses, depuis cette époque, se perpétua jusqu'à François-Joseph.

Vous voyez, par conséquent, Mesdames et Messieurs, que jusqu'à l'empereur qui est mort pendant la guerre actuelle, la Transylvanie vécut sous un régime de liberté, je ne dirai pas presque complète, mais de liberté relative.

J'ajouterai encore que, par un décret, François-Joseph reconnut à la Transylvanie sa parfaite autonomie, mais arrive Sadowa et la malheureuse année 1867. La monarchie se dédouble et la Hongrie réclame, pour sa part, la Transylvanie, qui lui est abandonnée par l'empereur d'Autriche. Depuis ce jour, elle cesse d'être indépendante ; cet acte, passez-moi l'expression, fut un véritable coup de Jarnac.

Incorporée à la Hongrie, la Transylvanie va subir le joug magyar. C'est alors que commence l'ère des persécutions odieuses, que ce malheureux peuple roumain est atrocement opprimé, c'est alors qu'il est courbé sous le régime de fer que la Hongrie lui a imposé.

Dans un instant, le Rév. P. Lucaciu vous dira quelles ont été les souffrances endurées par les Roumains de la Transylvanie, et vous démontrera quels titres ils doivent avoir à nos sympathies.

J'ai dit.

## Discours du Rév. Père D<sup>r</sup> Basile LUCACIU

Mesdames, Messieurs,

En cette ville heureuse de Genève, renommée dans le monde entier par son esprit de liberté, mon âme s'élève pour célébrer pieusement la liberté et la justice.

C'est pourquoi je voudrais que l'introduction à ma modeste conférence soit un hymne à la liberté, qui seule peut apporter à tous les peuples de la terre, la paix, la civilisation, le bien-être et le progrès. Et cela d'autant plus que nous autres, les Roumains de Transylvanie, nous avons été privés de cette liberté pendant de longs siècles.

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle nous fûmes inspirés par les paroles de Jean-Jacques Rousseau, ce grand citoyen de Genève, qui écrivait dans le « Contrat social » : « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. »

Pour n'avoir pas renoncé à notre liberté, pour l'avoir revendiquée hautement, nous avons connu la plus affreuse oppression.

La ville de Jean-Jacques Rousseau a compris et comprendra mieux que toute autre, la lutte que nous avons menée pour notre liberté.

Aujourd'hui qu'une ère nouvelle commence, une ère qui, avec la paix, apporte la liberté aux nations opprimées, nous sommes heureux de saluer cette aurore des temps nouveaux.

Les nations portent dans leur sein des trésors cachés qui, par la liberté seulement, peuvent être révélés et apportés au patrimoine commun de la civilisation.

La langue nationale, les aptitudes intellectuelles, le caractère moral, toutes les qualités de l'homme, d'un peuple, ne peuvent s'affirmer comme facteurs importants pour le progrès général, que dans une atmosphère de liberté et de conscience nationale.

L'oppression tient cachés tous ces trésors de l'âme du peu-

ple, et lorsque l'oppression politique est accompagnée de la persécution, ces qualités non seulement n'apparaissent pas dans la vie publique, mais sont diminuées, faussées, corrompues et souvent, hélas, disparaissent complètement.

Je n'insiste pas, Mesdames et Messieurs, sur la question strictement historique, que vous trouverez dans tout livre sérieux et impartial, traitant de la colonisation de la Dacie par les Romains. Il est universellement reconnu aujourd'hui, par la science anglaise, française et italienne, que les Roumains de Transylvanie, aussi bien que ceux de Roumanie, sont les descendants des légions romaines de Trajan.

Il est également scientifiquement démontré que, lorsque les Magyars vinrent en Dacie, au IX<sup>e</sup> siècle, ils trouvèrent de fortes formations politiques romaines, qu'ils ne parvinrent pas à détruire, malgré tous les moyens, dont la brutalité n'est plus à décrire.

Je vous fais grâce de tout le calvaire que fut l'histoire du peuple roumain de Transylvanie. Nous, les Roumains de Transylvanie, nous avons souffert plus qu'on ne peut se l'imaginer.

Notre histoire nationale, depuis l'arrivée des Magyars, venus d'Asie, est une suite ininterrompue de luttes terribles pour conserver notre vie nationale, pour la liberté et la justice.

Les Magyars, d'accord avec le Kaiser, ont provoqué cette guerre mondiale, spécialement pour enterrer les autres nationalités de la Hongrie; leur but, après avoir vaincu le monde civilisé, était de proclamer, sur notre tombe, l'ère nouvelle de la magyarie, de l'Etat national magyar.

De tout temps les Roumains, l'élément latin et autochtone de la Transylvanie, ont été l'objet d'une haine de chaque instant, qui se manifesta dans une coalition appelée dans la triste histoire de la Transylvanie: « *Unio trium nationum* ».

Les Saxons, les Magyars et les Seclers, qui ne formaient que l'infime minorité de la population du pays, se coalisèrent

dans une ligue ayant pour but la destruction du peuple roumain. Cette union se fit clandestinement, et après avoir été acceptée par les oligarques les plus influents, fut rendue publique, la première fois, au XVe siècle, dans l'assemblée des nobles à Torda, assemblée dont la noblesse roumaine fut exclue. Plus tard, cette ligue fut ratifiée à Medias et à Torda, au XVIe siècle, toujours sans la collaboration et sans le consentement des Roumains. Le mot d'ordre de la constitution qu'on donna depuis lors au pays, jusqu'au XIXe siècle, fut : « La Hongrie deviendra magyare, ou ne sera pas. »

Par application de ce principe, au XVIe siècle déjà, on décréta des lois qui sont réunies dans les codes nommés : « *Decretum tripartitum* » et « *Approbatæ constitutiones* » et « *Compilatae constitutiones* », où l'esclavage du Roumain est nettement défini.

Il est interdit au Roumain de porter plainte contre son maître, toujours Allemand ou Magyar; il ne peut saisir les tribunaux d'aucune plainte contre lui. Il n'a pas le droit de posséder. Il n'a qu'un seul droit : celui de travailler pour le compte du maître magyar.

Il lui est interdit de s'habiller comme tout le monde. Comme la loi infame du moyen-âge qui prévoit des costumes spéciaux pour les Juifs, des lois infâmes indiquent aux serfs roumains le costume qu'ils doivent porter.

Le paysan roumain n'a pas le droit de porter un costume en laine, ni de porter un chapeau citadin. Il ne peut pas employer de selle pour monter à cheval.

Il est à la disposition de son maître jour et nuit; sa personne et toute sa famille sont la chose du maître et sont enregistrées dans la liste des biens mobiliers du seigneur magyar.

Dans les inventaires des fortunes immobilières, on voit inscrit le nombre d'hectares de terrain et puis, par ordre de préférence, on voit inscrit le nombre des chevaux, des bœufs, des porcs, et on finit par indiquer le nombre des es-

claves valaques qui doivent demeurer à tout jamais attachés à la terre « glebae adscripti ».

Plusieurs révolutions sanglantes, causées par ces odieux traitements, n'aboutirent malheureusement pas, tellement la morale internationale était peu développée jusqu'à ces derniers temps en Europe.

Les fils de Rome ont souffert, mais n'ont jamais désespéré.

Si notre existence nationale a été des plus pénibles à travers les siècles, il faut que l'on sache qu'elle est devenue insupportable surtout à partir du moment où la Transylvanie fut englobée, par un acte inqualifiable, dans le royaume de Hongrie.

Au XIXe siècle, notre peuple, à un moment donné, a pu espérer recouvrer son indépendance. Feu l'empereur François-Joseph empêcha la réalisation de nos vœux en passant un marché déplorable avec l'oligarchie magyare, marché par lequel il céda la principauté de Transylvanie à la domination de cette oligarchie.

Je vais me permettre, Mesdames et Messieurs, dans le peu de temps qui me reste, de vous dire ce que fut notre existence à partir de 1866, c'est-à-dire à partir du moment où la principauté de Transylvanie, contre la volonté de sa population et en vertu de la seule volonté de l'empereur François-Joseph et de l'aristocratie magyare, fut englobée dans le royaume de Hongrie.

D'abord, pour ce qui est des droits publics, je vous ferai remarquer que quoique notre population dans cette région fût de plus de trois millions, nous n'avions au Parlement de Budapest que tout au plus cinq représentants, qui ne pouvaient presque jamais prendre la parole, les deux millions et demie de Slovaques, trois ou quatre députés, et les Serbes, un ou deux députés, alors qu'une minorité de quelques millions de Magyars envoyaient au Parlement, pour tout le reste de la Hongrie, quatre cents députés. C'était un vrai miracle lorsqu'un des nôtres pénétrait dans le Parlement.

Je vous citerai un fait précis de ma vie publique.



En 1906, je fis une campagne électorale dans le district de Beius, où il y avait 3000 électeurs roumains et seulement 3 ou 400 électeurs non roumains. Eh bien, pendant cette campagne, cinq électeurs roumains furent tués par les gendarmes magyars, plus de cent électeurs roumains furent blessés par les bandes du gouvernement qui, sous la protection des gendarmes, terrorisaient le pays et menaçaient les électeurs d'incendie, de vol et de meurtre. La nuit des élections, la ferme de l'évêque roumain Uniate fut incendiée et la récolte de l'année fut complètement détruite. Le but de cet incendie était de terroriser les électeurs et de provoquer la suppression du scrutin électoral qui était à ce moment favorable au candidat roumain.

Je vous citerai encore quelques cas semblables, que je prends dans la longue liste contenue dans l'ouvrage de M. Comnène.

Le 26 avril 1903, à Sereus, lors d'une élection communale, les gendarmes, sur l'ordre du préteur, tirèrent sur les paysans qui voulaient élire un candidat roumain. Il y eut cinq morts et plusieurs blessés.

Le 16 février 1905, à Psechul de Sylvania, le vénéré chef du parti national roumain, feu Georges Popp de Basesti, vieillard âgé de 70 ans, fut grièvement blessé par les gendarmes, à mes côtés, en même temps que trente autres électeurs roumains. Le résultat de notre réclamation auprès du président de la section électorale fut l'emprisonnement des victimes qui osèrent porter plainte.

Les 25 et 29 avril 1906, à Amati, les agents du gouvernement tuent trois électeurs roumains, partisans du candidat nationaliste, mon frère Rév. Const. Lucaciu.

Le 17 avril 1906, à Bichis, les gendarmes tirent sur la foule des électeurs et tuent un citoyen et en blessent grièvement un autre.

Le 29 avril 1906, à Cornea, les gendarmes tuent les citoyens Nicolas Popp et Jon Glonz et blessent trois autres électeurs qui voulaient se rendre au bureau électoral pour élire le can-

didat roumain, le Dr Vaida, actuellement délégué de la Transylvanie au Congrès de la Paix, à Paris.

Je pourrais citer des centaines d'autres cas semblables. Je me borne à prier ceux que la question intéresserait, de lire simplement les ouvrages de MM. Cantacuzène, Popovici et Comnène sur la question.

Je me permettrai de vous indiquer aussi un ouvrage intéressant, rédigé par un Anglais, M. Seeton Watson, qui a fait, sur place, une enquête des plus minutieuses, et qui s'est rendu compte des crimes, le mot n'est pas assez fort, commis par les Magyars à l'époque des élections. Cet ouvrage date d'une dizaine d'années avant la guerre, et, par conséquent, ne peut pas être soupçonné de partialité.

Ceci pour ce qui est des droits électoraux.

Voyons maintenant la liberté dont l'église et l'école roumaines jouissaient sous le régime magyar.

Sous ce régime, ces deux institutions qui, dans tout autre pays, ont pour but d'élever la civilisation et de développer le génie national de chaque peuple, sont devenues des instruments de magyarisation.

En 1868, on fit une loi, dite loi des nationalités, par laquelle on assurait à chaque nationalité une certaine autonomie dans les questions religieuses et scolaires ; or, aucune des dispositions de cette loi n'a été respectée.

Par la loi du comte Aponyi, l'enseignement de la langue magyare devient obligatoire, de sorte que l'enseignement de la langue maternelle est impossible.

Par une loi plus récente, on alla plus loin encore ; on enleva les petits enfants de trois ans au sein de leur mère, pour les envoyer obligatoirement dans des écoles dites « maternelles », qui n'avaient qu'un seul but, celui de désapprendre, aux enfants en bas âge, la langue de leurs ancêtres et de les obliger à apprendre une langue qui n'était pas la leur.

La manière dont on appliquait cette loi est illustrée par le fait suivant :

En 1913, dans le pays de Solnok-Doboca, nommé Cuzdriora, purement roumain, les instituteurs d'Aponyi obligèrent les enfants à apprendre même les prières et le catéchisme en langue magyare. Les enfants, ne pouvant et ne voulant pas apprendre leurs prières dans une langue qu'ils ne connaissaient pas, furent maltraités par leurs maîtres au point qu'ils décidèrent un jour de s'enfuir de l'école et de se cacher dans une forêt qui se trouve à proximité du village. Les parents, alarmés, réclamèrent leurs enfants et l'administration envoya, sous la conduite du maître d'école, des gendarmes à leur recherche. On procéda à une vraie battue dans la forêt et on les trouva au bout de plusieurs heures, affamés et grelottants de froid, dans les taillis. Ils furent ligotés ensemble, cruellement battus par les gendarmes et, finalement, portés à l'école et rendus à leurs parents.

Voilà ce qu'on appelle la liberté d'enseignement sous le régime magyar.

Les mêmes méthodes se retrouvent dans le domaine religieux.

Je vous donnerai un exemple typique et unique dans son genre, de la manière dont l'Eglise fut employée dans le but de la magyarisisation des nationalités. Je veux parler de la création, dans la localité de Hadju-Dorog, d'un évêché spécial, qui enlève aux circonscriptions purement roumaines des régions entières pour les réunir à des églises ruthènes et former artificiellement un diocèse ecclésiastique d'où le Roumain sera désormais banni.

Suivant ces mesures, dont vous apprécierez toute la haute immoralité, les Roumains n'ont plus le droit même de prier dans la langue de leurs ancêtres.

Les prêtres et la population ont protesté publiquement contre ces persécutions. Les effets de leurs protestations ne se firent pas attendre. Les protestataires furent emprisonnés, puis traduits devant le tribunal de Satmar, au printemps 1914, et furent condamnés à plusieurs années d'emprisonnement.

Je vous citerai un autre drame dont j'ai eu le malheur d'être moi-même le douloureux acteur.

En 1902, nous avons édifié une église dans ma modeste paroisse de Sisesti. Mes ouailles et les fidèles roumains des environs, heureux de posséder une église pour laquelle ils avaient soupiré pendant de longues années, se rendaient avec amour aux processions, messes et fêtes. Eh bien, Mesdames et Messieurs, le gouvernement de la très catholique Majesté de Vienne, d'accord avec le gouvernement du royaume de Saint-Etienne, envoyèrent autour de mon église des gendarmes et des soldats pour empêcher les paysans de venir en procession, de se rendre à la messe qui, parce que les fêtes étaient présidées et les sermons prononcés par moi, était jugée subversive et attentatoire à la sûreté de l'Etat magyar. Pendant neuf ans et demi mes pauvres paroissiens ne purent suivre la messe qu'en risquant la prison et en profitant d'un moment de relâche dans la surveillance qui s'exerçait sur la maison du Seigneur.

Ces persécutions durèrent neuf ans et demi ; toutes nos doléances se heurtèrent contre l'intolérance du peuple magyar qui avait absolument la même mentalité que ses gouvernants.

Et, quand on songe, Mesdames et Messieurs, que ces hommes, qui se sont rendus coupables de semblables forfaits, osent venir ici, dans la ville de la liberté et de la tolérance religieuse, accuser le peuple roumain d'intolérance.

Chaque jour, vos écrivains, vos penseurs, les chefs de vos églises, reçoivent des pamphlets et des libelles, que les émissaires de nos adversaires viennent glisser dans leurs manches. La manière même dont ils entendent faire valoir leurs droits dans le monde, manière mystérieuse et clandestine, prouve toute leur mauvaise foi. Par notre droit même, nous ouvrons la discussion en plein jour et nous sommes à la disposition de quiconque voudrait discuter publiquement avec nous la légitimité de nos revendications.

Pour ce qui est des autres droits publics, tels que le droit d'association, je vous dirais qu'ils étaient tout simplement interdits aux Roumains.

Combien de fois n'avons-nous par essayé de former de modestes associations intellectuelles, charitables ou purement philanthropiques, et nous nous sommes toujours heurtés à une interdiction formelle de la part des autorités magyares.

A Sibiu, à Arad, à Cluj, à Satmar, dans la plupart des villes de la Transylvanie, nous avons essayé, à plusieurs reprises, de fonder des associations purement mutualistes ; cela nous a été formellement interdit, et lorsque, Mesdames et Messieurs, nous avons essayé, dans la forme la plus respectueuse, de porter nos doléances à celui qui, par sa position, devait être notre protecteur, à l'empereur et roi François-Joseph, nous avons recueilli, non pas des satisfactions et des libertés, mais des années de prison.

Moi-même, pour avoir signé cette requête connue sous le nom de « Memorandum », et avoir été délégué dans la commission qui devait la présenter à Vienne à l'empereur-roi, fus traduit devant les tribunaux magyars et condamné à cinq années de prison, tandis que mes collègues de la commission furent condamnés, eux aussi, de un an à deux ans et demi.

Ce sont ces faits qui faisaient dire à Henri Rochefort : « Comment, à cette heure, de pareilles infamies sont-elles possibles ? Comment les puissances européennes ne sont-elles pas déjà formées depuis longtemps en un grand tribunal arbitral chargé d'empêcher les peuples d'en opprimer d'autres ; on jurerait que nous n'avons pas fait un pas depuis l'âge des cavernes. »

Ce sont ces faits qui faisaient dire naguère encore, à cet infatigable écrivain anglais qu'est Seton Watson :

« La conduite barbare des Hongrois les perdra, car ce peuple a perdu le droit au titre de civilisé. »

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous avons pris la décision de nous affranchir du joug hongrois.

Nous ne savons pas quelle sera la décision du Congrès de Paris. Nous sommes tout respect et toute admiration pour les personnages considérables qui siègent en ce moment dans cet aréopage historique. Nous vous disons cependant que quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils décident, le peuple roumain de Transylvanie se refuse à toute transaction, refuse toutes combinaisons politiques, financières ou autres, qui portent préjudice à son droit à la liberté.

Le 1er décembre 1918, le peuple roumain de Transylvanie et de Hongrie, alors qu'il n'y avait pas un seul fonctionnaire ou soldat roumain de Roumanie sur notre sol, s'est spontanément prononcé à Alba Julia, par la voix de plus de cent mille délégués, pour le rattachement de ses provinces au pays libre de Roumanie.

Que ceux qui osent parler de l'impérialisme des Roumains, sachent, par conséquent, et cela par la bouche d'un Transylvain, que même si les Roumains de Roumanie ne voulaient pas de nous, c'est nous qui voulons d'eux. Nous sommes conscients qu'à l'heure présente nous ne pourrions pas vivre en dehors d'une formation politique qui comprendrait tous les Roumains de tous les autres territoires, et nous déclarons qu'on nous ôterait plutôt la vie que de nous empêcher de réaliser notre union avec nos frères.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qu'un modeste participant de la première heure à cette grande lutte pour l'unité d'une race, se permet de dire et de proclamer devant les représentants du peuple libre de la très glorieuse République de Genève, glorieuse par les luttes qu'elle a héroïquement soutenues pour la liberté, par ses nobles traditions latines, par les éminents services rendus à l'humanité.

---

## Discours de M. COMNÈNE

Mesdames et Messieurs,

Ce sont les doléances de tout un peuple que vous venez d'entendre par la voix du vénérable vieillard qui m'a précédé à cette tribune.

Or, alors que ce peuple était la victime de la plus odieuse des oppressions, nous autres, les Roumains du royaume, nous étions obligés de faire taire notre cœur, d'étouffer les sanglots qui nous étranglaient et de tendre aux oppresseurs de nos frères une main qui tremblait au bout du bras qui aurait voulu frapper.

Comprenez-vous toute l'étendue de ce drame ?

Pour comprendre la politique de la Roumanie pendant ces quarante dernières années, on doit se placer au moment de la paix de Berlin de 1878. Pour prix de l'assistance prêtée aux armées du tsar sous les murs de Plevna, la Roumanie se vit enlever la Bessarabie, et cela pendant que la plupart des hommes d'Etat de l'ancien régime moscovite conseillaient à Gortchakoff d'annexer toute la Moldavie.

Comprenant tout le danger qui la menaçait, trop faible pour résister toute seule aux appétits de l'impérialisme tsariste, elle se vit obligée d'accueillir favorablement le tour de valse auquel l'invitait Bismarck. C'était un tour de valse infiniment tragique, car la danseuse savait bien qu'elle piétinait sur quatre millions de ses frères.

Elle assista impassible, en apparence, aux crimes qui se commettaient au delà des Carpathes, mais elle ne désespéra point. Elle attendit.

Et lorsque l'heure vint, lorsque l'ineffable folie fut consommée et que le fléau s'abattit sur l'Europe, la sirène germanique vint la solliciter...

Alors, il se passa quelque chose d'immense, de merveilleusement beau. Comme un seul homme, le peuple roumain,



du haut en bas de l'échelle sociale, tout entier, sans distinction d'opinions politiques, n'écoulant que la seule voix ancestrale, se cabra magnifiquement : Non, Non, pas cela.

Et il ne marcha pas contre les Russes, parce que marcher contre les Russes, c'était aussi marcher contre la Transylvanie, parce que marcher contre les Russes c'était renoncer à jamais à la Transylvanie.

Les gens peu renseignés, les gens peu au courant des choses qui se passent dans les coulisses diplomatiques — et cela heureusement pour eux parce qu'ils ne verraient pas toujours des choses bien propres —, le grand public, en un mot, interpréta la longue neutralité de la Roumanie défavorablement pour elle. Ne connaissant de la situation que ce que la propagande ennemie voulait bien lui donner en pâture, l'opinion publique pensa que la Roumanie ne marchait pas parce qu'elle préférait vendre ses blés et ses pétroles, gagner des milliards et attendre la suite des événements avant de prendre une décision.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, laissez-moi vous rapporter ici un témoignage destiné à éclaircir ce point d'histoire demeuré obscur pour bien des gens encore. Il y a deux semaines environ, l'ancien ministre de l'armement français, le leader socialiste, Albert Thomas, qui doit en savoir quelque chose, celui-là, fit à Paris, dans une réunion publique une déclaration que je vous citerai aussi fidèlement que possible : « ... Comme ancien membre du cabinet Briand, dit-il, aujourd'hui que la guerre est finie, je dois rendre justice à la Roumanie et vous dire que nous savions, dès le premier jour que la Roumanie ne marcherait jamais contre nous... »

Pourquoi ne marcha-t-elle pas dès le premier jour à nos côtés ? Nous ne le savons aujourd'hui que trop !

Isolée, à l'autre bout du monde, trop petite pour lutter toute seule contre le colosse germanique, les Bulgares, les Autrichiens, les Turcs, les Hongrois et autres hordes asiatiques, la Roumanie savait qu'elle ne pouvait compter que sur



la Russie, sur la Russie qui, en 1878, lui avait fait comprendre qu'elle ne devait jamais compter sur elle... Et pourtant, lorsque l'heure sonna, lorsque les regards angoissés du haut commandement allié allaient de Verdun à Salonique, se demandant quelle nouvelle surprise lui préparait l'état-major allemand, la Roumanie mit le feu à ses blés et à ses pétroles et, sans gestes ni beaux discours, alla s'offrir en holocauste pour l'intérêt commun de l'humanité !

Ce fut un vrai paratonnerre ; elle attira sur elle trente-six divisions ennemies. Précisons : quatre divisions d'infanterie et quatre divisions de cavalerie furent retirées du front français et notamment du secteur de Verdun pour être portées sur le front roumain ; deux divisions du front italien ; neuf divisions et demie du front russe ; 9 divisions du front de Salonique, sans parler des disponibilités en voie de formation à l'intérieur de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Elle dégageda donc le front de Verdun ; elle sauva — je souligne, sauva — l'armée de Salonique qui devait jouer plus tard le rôle que vous savez ; elle dégageda le front de Galicie et attira sur elle les disponibilités ennemies destinées à renforcer l'armée du Kronprinz.

Tout cela, ce sont des faits que l'on devrait garder constamment en vue pour juger de la valeur réelle de l'intervention roumaine. Mais, malheureusement, toutes ces choses semblent, à l'heure présente, bien lointaines et bien oubliées.

Quels furent nos sacrifices ? Voici quelques chiffres officiels :

Morts : 300,000 soldats ; 450,000 civils en chiffres ronds ; total 750,000 morts, soit 10 % de la population totale.

Et ces chiffres ne sont que provisoires et ne se réfèrent qu'aux Roumains du royaume. Pour ce qui est des pertes matérielles, la direction du bureau de statistique roumain donne les chiffres suivants : 650 millions, rien que pour l'industrie ; 4,341 millions, dommages soufferts par la propriété civile ; 450 millions, dommages occasionnés à la propriété immobilière ; 950 millions de papiers de valeur, vivres et

objets réquisitionnés. A ces chiffres nous devons ajouter encore les 211 millions, montant des réquisitions faites par les Russes, en Roumanie, soit 6,602 millions de total général, constaté jusqu'à ce jour. Ajoutons encore plus de 10 milliards de dette de guerre. Voilà ce qu'a coûté la guerre à la Roumanie seule, jusqu'à la fin de 1918 seulement. Et la fête continue !

Si je devais, en outre, ouvrir le chapitre des souffrances sans nom dont la population toute entière fut la douloureuse victime, je n'en finirais pas...

Je ne saurais mieux vous illustrer mes dires d'un exemple concret qu'en vous citant quelques lignes que vient d'écrire, il y a quelques jours à peine, M. Robert de Flers, ancien chargé d'affaires de France en Roumanie.

« Les dictionnaires mentent qui énoncent : « mourir de faim veut dire, par exagération, avoir très faim ». Depuis quatre ans cette expression s'est regonflée de son sens le plus cruel. Aujourd'hui, mourir de faim veut exactement dire : « mourir à force d'avoir faim. » Tous ceux qui, pendant l'hiver de 1916-1917, ont parcouru la campagne roumaine, ont vu cette horreur : des hommes mourir de faim alors que ce malheureux pays dont on a trop ignoré les abominables souffrances, était bloqué au sud et à l'ouest par les armées bulgares et austro-allemandes et ravagé par les hordes russes en retraite vers le nord, qui n'abandonnaient un village qu'après l'avoir vidé de son dernier sac de blé et de sa dernière botte de fourrage. La mort, elle, s'abreuvait à toutes ces sources et si j'ose dire, mangeait à tous les rateliers ; le canon, le typhus, le choléra, la famine, tout lui était bon. Jamais elle n'avait été à pareille fête.

« Vous souvenez-vous, mon cher docteur Le Play, de la baraque d'épouillage de Jassy, à l'entrée de la ville ? Chaque jour venaient s'abattre là, sans un cri, sans un gémissement — pour crier et pour gémir il faut encore un reste de force — des spectres humains aux yeux fixes, aux mains raides, aux lèvres sèches, et dont le visage était gris comme la boue où ils s'étaient trainés, gris comme la terre avec laquelle, pour la plupart, ils allaient bientôt se confondre.

« Oh ! ces pauvres êtres écroulés ! Ces pauvres uniformes en haillons, gisant sur le sol, et qui semblaient presque vides tant les malheureux qu'ils contenaient étaient devenus peu de chose ! Dans ce cadre d'horreur, le docteur Le Play, un jour, fut témoin d'un fait plus horrible encore. Il vit un homme, un soldat encore jeune, les mains crispées sur l'épigastre qui, au moment où on l'apportait sur un brancard, commençait d'agoniser. En vain, on essaya de le rappeler à la vie. Il expira bientôt. Après examen, on s'aperçut que cet homme était mort de faim. Or, il avait un pain de quatre livres sous le bras, et il le serrait si fortement contre lui, même après avoir rendu le dernier soupir, qu'on hésitait à le lui arracher. Il avait, pendant des jours et des jours, marché à travers les champs, à travers les bois, exténué de fatigue et de besoin, cherchant en vain la moindre subsistance. Lorsqu'elle lui fut accordée, il était trop tard ; le délire s'était emparé de son pauvre cerveau, et il était mort de faim avec un pain sous le bras, — parce qu'il avait oublié que cela se mangeait. Lorsqu'on a assisté à de pareilles scènes l'on peut juger de toute l'atrocité de cette détresse d'entre les détresses : la famine. Eh bien ; à l'heure qu'il est, si ce fléau a presque partout diminué de violence, il y a encore dans plus d'un village des Carpathes, en Transylvanie ou en Moldavie, des hommes et des femmes qui ont faim, et qui se nourrissent d'herbes et d'écorces. Il y a encore des milliers de tout petits enfants qui ne pourront vivre au delà de quelques jours, parce que leur mère affamée ne peut pas les allaiter plus longtemps... »

Regrettons-nous ces sacrifices ?

Au plus fort de la tragédie roumaine, exprimant admirablement la pensée profonde du peuple roumain, le roi de Roumanie a prononcé ces paroles désormais historiques : « S'il fallait recommencer, je recommencerais encore. »

Comment regretter aujourd'hui ce que nous ne regrettions pas en 1917 ?

Nous voici au seuil de la paix. Voici plus de six millions de nos frères affranchis. Est-ce trop payer cher un tel inflexible bonheur ? Y a-t-il de sacrifices que nous n'eussions pas

consentis pour réaliser cela ? La Roumanie sort de cette guerre moralement et matériellement considérablement agrandie. Il lui reste encore à accomplir certaines réformes pour devenir un pays admirable à tous les points de vue. Cela ne va pas tarder.

Au point de vue de sa structure sociale, la Roumanie par les vicissitudes de son histoire, était avant la guerre l'un des pays les plus arriérés d'Europe. Vous voyez que je ne ménage pas mes expressions. Un régime d'institutions oligarchiques paralysait le libre développement des masses, de ces masses formées uniquement de paysans, de ces paysans roumains admirables de patience, d'endurance, d'héroïsme, devant lesquels nous devrions nous agenouiller comme devant les saints.

Deux institutions formaient le pivot de ce régime réactionnaire : la grande propriété foncière et le suffrage restreint.

Bien avant cette guerre, les bénéficiaires de ce régime, ceux qu'on appelle, non sans quelque mépris, « les boyards roumains », avaient résolu cependant, il faut leur rendre cette justice, de renoncer à leur situation privilégiée. La guerre surprit le pays en pleine transformation. Néanmoins, au plus fort de la mêlée, alors que plus de la moitié du pays gémissait sous la botte de l'envahisseur, les Chambres roumaines tentèrent, pour la première fois en Europe, une expérience d'une portée sociale incalculable. Elles décrétèrent l'expropriation de toutes les grandes propriétés foncières rurales pour les distribuer aux paysans. Désormais, il n'y aura plus de grandes propriétés en Roumanie. 2,500,000 hectares environ iront à ceux qui ont plus de titres à la possession de la terre, car ils la fécondent de leur travail, aux paysans. Ce n'est pas tout. Les grandes écluses du suffrage universel sont en même temps ouvertes et bientôt l'immense vague démocratique viendra purifier à fond la vie publique en Roumanie. Ajoutez à cela le précieux contingent d'éléments sains que nous enverront les nouvelles provinces roumaines, où la population est presque uniquement formée de paysans et de petits propriétaires, et vous vous rendrez compte de l'immen-

se révolution qui est en train de s'accomplir en ce moment, « pacifiquement », en Roumanie.

Mais, à l'heure même où de tels horizons s'ouvrent pour ce peuple qui a tant souffert, des bruits sinistres nous viennent de Paris. On nous dit que le principe du « chiffon de papier » a cessé d'être le patrimoine exclusif de l'Allemagne. On nous dit encore que le principe de libre disposition est applicable là seulement où les intérêts de telle ou telle grande puissance ou bien de telle ou telle combinaison financière ne sont pas en opposition. On nous dit qu'une grande partie de notre patrimoine national serait sacrifié à je ne sais quelles combinaisons politiques et financières sournoises et qu'on nous refuserait toute indemnité de guerre, alors que, toute proportion gardée, nos sacrifices sont supérieurs aux sacrifices de tous nos alliés sans exception. Or, cette flagrante injustice se produit précisément à l'heure où nos alliés décrètent la guerre finie pour eux et qu'on nous demande, à nous, de recommencer la guerre pour notre propre compte afin de sauver la civilisation du monde.

Gardien sans peur et sans reproche de la civilisation aux portes du monde oriental, le peuple roumain fera jusqu'au bout son devoir. Mais à Paris et surtout à Londres et à Washington, on devrait se rappeler et réaliser mieux tous les sacrifices qu'on a exigés et qu'on exige encore de ce peuple et le traiter avec plus de justice. A moins que des desseins impénétrables ou des combinaisons criminelles n'aient déjà voué ce peuple, lui aussi, de même que le malheureux peuple russe, à l'anarchie, on devrait se rappeler, suivant l'expression du « Figaro » d'il y a quelques jours, que « ... le « peuple roumain est comme une île de l'honneur dans un « océan de boue... » et que l'intérêt de l'humanité veut que cette île ne disparaisse point.

---

## Allocution de M. le Pasteur Charles MULLER

Mesdames, Messieurs,

Le Rév. P. Lucaciu, par son exposé si modeste mais si convaincant, vient de faire vibrer votre conscience. Le récit de ses souffrances, il l'a terminé par ces mots : « Genève a toujours lutté pour la liberté des nations ! » Cette parole, qui pour nous est un titre de gloire auquel nous nous efforcerons de rester dignes, je la relève, et, tendant au Rév. P. Lucaciu une main fraternelle, je puis lui affirmer que Genève a lutté et luttera toujours non seulement pour l'indépendance politique, mais encore pour la liberté de conscience.

L'affranchissement matériel n'est rien s'il n'est accompagné du droit absolu pour toute conscience humaine de proclamer ses convictions.

De cette liberté là, Genève ne cessera jamais d'être la protagoniste ardente !

C'est sous l'angle spécial de la tolérance religieuse en Roumanie, qu'en quelques mots je dois, ce soir, traiter la question générale qui nous tient à cœur.

C'est un honneur et un privilège dont je sens tout le prix, et j'ajouterai que c'est surtout pour moi un joyeux devoir, puisque l'occasion m'est fournie, une fois de plus, de proclamer mon attachement à ce beau pays que j'ai visité à plusieurs reprises, et de rendre à l'âme roumaine, que je connais depuis bien des années, le plus sincère et le plus respectueux des témoignages !

A Genève des gens sont venus qui dirent :

« Prenez garde si la Transylvanie est annexée par la Roumanie (Nous disons, nous : « Si la Transylvanie revient à la Roumanie, comme la fille à sa mère »), la liberté de conscience court un sérieux danger. Les églises autres que l'église orthodoxe vont au devant de la persécution et du martyre ! »

Aux précisions que je demandai on ne put répondre par aucun fait probant, et pour cause !

L'intolérance roumaine en matière religieuse est une pure légende. Tous ceux qui connaissent la Roumanie en tombent d'accord et, certains dont je suis, regrettent même qu'il n'y ait, hélas, pour beaucoup, que trop d'indifférence en ce qui concerne les questions religieuses et ecclésiastiques.

L'énorme majorité de la population roumaine appartient à l'Eglise grecque-orthodoxe, constituant une Eglise nationale roumaine autonome, la seule salariée par l'Etat.

Rien de plus juste ni de plus normal. La question essentielle est de savoir si l'Etat ou l'Eglise roumaine sont animés à l'égard des autres groupements religieux d'un esprit d'étroitesse et d'intolérance. Les faits sont là pour répondre.

Non seulement l'Etat roumain, s'il ne les salarie pas, reconnaît cependant toutes les confessions religieuses, mais il lui arrive d'allouer à telle d'entre elles, d'importantes allocations occasionnelles. (Exemple : Il a octroyé une somme de deux millions pour la construction de la mosquée de Constanza).

Les églises autres que l'Eglise nationale roumaine ont, jusqu'ici, si peu eu à souffrir d'intolérance ou de persécutions, qu'elles n'ont jamais soulevé la moindre plainte, la plus légère protestation, et que c'est en Roumanie qu'afin d'y jouir de la pleine liberté, vinrent toujours se réfugier les sectes interdites et traquées ailleurs.

Mais les Juifs ? dira-t-on.

La question juive, il faut bien le comprendre, n'est pas en Roumanie une question religieuse, c'est avant tout et par dessus tout une question économique et politique. Je n'ai pas à parler ce soir de cette question économique et politique, où j'avoue mon incompetence. Je reste sur le terrain spécifiquement religieux, et je constate que si, dans des émeutes, que je déplore du reste, les magasins juifs furent attaqués, on ne saurait donner aucun exemple de synagogue violée ou de rabbin molesté !

Les Juifs n'ont jamais été entravés dans le libre exercice de leur religion et ce n'est pas à l'heure où ils viennent d'être placés sur le pied de la plus parfaite égalité avec les autres citoyens roumains, qu'il y a lieu de craindre pour eux la moindre intolérance religieuse.

Certains Etats qui ont réalisé la séparation, gagneraient du reste à imiter la Roumanie, qui n'affecte pas d'ignorer les Eglises, mais se plaît, au contraire, à reconnaître leur rôle bienfaisant en les conviant aux grandes manifestations nationales. C'est ainsi qu'aux obsèques du roi Carol et de la reine Elisabeth, l'Eglise nationale ne figurait pas seule, mais que, parmi les dignitaires de l'Etat, on pouvait voir, dans le cortège, sur le même rang, le mufti musulman, le grand rabbin, le pasteur protestant et l'évêque catholique romain.

Puisse ce fait, si révélateur et si beau, se reproduire ailleurs qu'en Roumanie, pour le plus grand bien du respect mutuel des convictions religieuses.

Quelle est la situation future des églises en Roumanie ?

Sauf en ce qui concerne l'Eglise nationale roumaine (et encore, à ce que je crois savoir, un mouvement commence à se dessiner en faveur de la séparation), chaque Eglise sera libre dans un Etat libre. Le courant moderne tend à l'égalité dans tous les domaines. Nous ne demandons pas autre chose. Quelle que soit notre religion, la forme de nos groupements religieux, nous voulons tous être des citoyens égaux en droits et en devoirs. C'est précisément ce principe supérieur qui a été proclamé, le 1er décembre 1918, par l'assemblée d'Alba Julia, réunissant plus de 100,000 Roumains de Transylvanie, de Hongrie et du Banat, et cela dans les termes suivants :

1. « Entière liberté nationale pour toutes les nations qui habitent le pays. Chaque nation sera gouvernée en sa propre langue, par sa propre administration, par sa propre justice et par les fonctionnaires qu'elle choisira parmi ses fils. Chaque nation participera aux pouvoirs de l'Etat dans une mesure en rapport avec l'importance de sa population. »



2. « Toutes les confessions religieuses sont reconnues également légitimes et jouiront du droit d'autonomie. »

A ces déclarations si importantes d'Alba Julia, les Allemands et les Hongrois de Transylvanie ont spontanément répondu en envoyant à Bucarest, le 8 février 1919, une délégation de leurs chefs religieux chargés de notifier leur adhésion.

Dernièrement encore, à Cluza, centre du magyarisme transylvain, s'adressant à une assemblée presque entièrement hongroise, le président du gouvernement roumain de Transylvanie, le Dr Maniu, n'hésitait pas à déclarer solennellement que « le peuple roumain qui sait ce que c'est que « l'oppression, ne deviendra jamais oppresseur ! »

Le peuple qui, par l'organe de son président, s'exprime de la sorte, est un grand, un noble peuple !

Il ne veut pas faire aux autres ce qui lui a été fait à lui-même ; arrivé enfin à la liberté, il veut la pleine liberté pour tous !

C'est parce que je crois à la parole du peuple roumain, qui toujours a tenu ses engagements, que je suis certain de la réalisation pratique de ces principes de liberté et de tolérance religieuses.

A la nation roumaine dont l'indicible martyr n'a pas abattu l'héroïsme et qui, à l'heure actuelle encore, constitue en Orient, la barrière vivante et sanglante opposant son suprême effort à l'ouragan destructeur de la civilisation, vont toute notre reconnaissance, tout notre respect et toute notre admiration !

Puisse la Roumanie s'épanouir splendidement dans un avenir qui sera la juste récompense de tant de souffrances, et que, dans la communion profonde de tous ses enfants, à quelque confession religieuse qu'ils appartiennent, elle réalise toujours davantage, en Orient, la merveilleuse mission qui lui est dévolue de par ses origines latines ; c'est là le vœu bien cher que nous lui adressons !

---

## Discours de M. le Prof. Eug. PITTARD

Mesdames, Messieurs,

Le 15 mai de cette extraordinaire année 1848, où le souffle de la liberté, courbant les tyrannies, donnait au cœur des opprimés de merveilleux enthousiasmes, les autorités de Transylvanie assistèrent, avec stupéfaction, à un curieux spectacle.

Au confluent des deux rivières Kükülö, au centre même du pays, à Blasendorf, une quarantaine de mille Roumains, venus de tous les coins de la Transylvanie, appartenant à toutes les classes de la population, étaient massés.

Cette assemblée vota, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, les termes d'une pétition, où elle réclamait l'indépendance de la nation et sa représentation à la Diète.

Elle réclamait aussi, ce qui nous apparaît aujourd'hui comme le minimum d'une vie sociale possible : l'emploi de la langue roumaine, l'institution d'écoles populaires roumaines, l'autonomie des églises roumaines.

Ce 15 mai 1848, qui suivait les dates de bien d'autres réclamations politiques, m'apparaît comme la prise de possession définitive, par la population roumaine de Transylvanie, de son unité nationale.

Mesdames, Messieurs,

Il y avait une fois — cela débute comme un conte de fées — un de mes amis roumains qui étudiait dans les écoles d'art à Paris. Un jour qu'il était au Louvre, quelle ne fut pas sa stupeur d'apercevoir, vêtu de son costume de pâtre transylvain, un Mocane qui circulait dans une des galeries. Mon ami aborde ce singulier visiteur qui paraissait embarrassé.

— Je cherche notre père Trajan ! On m'a dit, à Rome, que je trouverais ici son portrait.

— Cela est vrai, je vais te le montrer, mais comment es-tu venu ici ?

— Voilà ! Depuis longtemps, on me parlait de l'empereur qui avait fait notre pays. J'appris qu'il y avait, à Rome, une colonne où figuraient nos ancêtres et aussi Trajan, notre père. Je résolus de faire un pèlerinage à cette colonne,... Mais, tu sais, le voyage est long.

— Comment es-tu venu ?

— Mais je suis venu à pied depuis la Transylvanie. J'ai fini par trouver Rome et j'ai vu le monument. C'est là que j'ai appris que le portrait, le vrai portrait de notre père Trajan, était à Paris. Alors, je me suis mis en route de nouveau et j'arrive !...

— Mon frère roumain, je vais te montrer notre père Trajan !...

Un jour ce pâtre — il se nommait Cartzan — se trouvait à Prédéal, sur le sommet des Carpathes, sur la ligne de faite qui sépare la Transylvanie de la Valachie. Il fit cette observation dont vous goûterez la saveur.

« Pourquoi, disait-il, pourquoi a-t-on mis la frontière au milieu du pays ? »

Par quoi il entendait que la Transylvanie et la Roumanie ne devaient faire qu'un, puisque c'étaient des hommes semblables, ayant des pensées nationales identiques, qui habitaient ces deux Etats.

Mesdames et Messieurs, l'esprit de l'assemblée de 1848, d'un côté, et l'observation naïve du pâtre transylvain de l'autre sont-elles basées sur des réalités ethniques ? C'est la question qui m'a été posée et c'est pour la réponse à cette question que je suis ici ce soir.

Si je vous disais que nous connaissons très bien les caractères anthropologiques des habitants roumains de la Transylvanie, je ne vous dirais pas tout à fait la vérité. Très peu de documents sont acquis à la science jusqu'à présent.

Voici, tout de même, ce que nous savons.

A l'âge de la pierre polie, il existait en Transylvanie une population dont la civilisation paraît avoir été analogue à

celle de la Roumanie. Entre autres choses, on a trouvé en Transylvanie, à Tordos, de ces fameuses statuettes à tête de chouette, qui sont si caractéristiques pour cette période, et qui ont été rencontrées également de l'autre côté des Carpathes, à Cucuteni, en Moldavie.

La civilisation de l'âge du bronze et celle de l'âge du fer paraissent s'être développées identiquement des deux côtés des Carpathes. Lorsque la Transylvanie et la Roumanie entrent dans l'histoire, il est question de populations qui s'appellent les Scythes, les Agathirses, les Gètes, les Daces, mais j'ai l'impression que ce sont là des étiquettes de peuples recouvrant des hommes d'une origine commune. J'ai l'impression que, des deux côtés des Carpathes, les populations qui avaient connu, au même moment et de la même façon, la civilisation de la pierre polie et celle des âges du bronze et du fer, n'avaient pas quitté leur patrie...

Elles ont été revêtues, au cours de l'histoire, d'estampilles politiques diverses, mais c'est tout. Lorsque le torrent des invasions s'est précipité, il n'a pas pu changer grand chose à la physionomie ethnique du pays. Pour moi, les Roumains de 1919, sur les deux côtés des Carpathes, sont, dans leur grande majorité, les descendants des Roumains de la civilisation néolithique, transylvaine et roumaine.

Est-ce que l'invasion allemande en France, en Belgique, et même en Roumanie, dans la présente guerre, a changé quoi que ce soit à l'ethnologie de ces contrées ?

Ainsi donc il me semble — peut-être le prouverons-nous bientôt — que de chaque côté des Carpathes, il existe, séparé en deux tronçons par la chaîne de montagne, — mais les passages permettent de communiquer facilement, — un peuple de même origine ethnique, possédant les mêmes caractères anthropologiques, un peuple dont les ancêtres paraissent avoir toujours été « en place », comme nous disons, depuis le néolithique.

Et si les invasions des Barbares n'ont pu modifier ce type ethnique, c'est qu'au moment des passages guerriers, les autochtones se réfugiaient sur les coteaux aux forêts puis-

santes et sur les montagnes et laissaient passer le flot envahisseur.

Depuis les hommes qui, à Tordos, façonnaient l'argile pour la confection de leurs statuettes semblables à celles de Cucuteni, jusqu'à nous, il y a continuité. La chaîne n'a pas été rompue. Les Mocanes de Transylvanie, lorsqu'ils quittent ce pays à la tête de leurs troupeaux pour les pâturages de la Roumanie, viennent se mêler à des hommes de leur propre race.

Les siècles ont passé ; les civilisations se sont succédées ; les populations ont quitté des étiquettes politiques diverses pour en revêtir d'autres, mais la race, elle, n'a pas changé.

Sous le nom de Roumain de Valachie, de Roumain de Moldavie, de Roumain de Transylvanie, l'ethnologie constate — et ceci, en l'occurrence, peut avoir une importance capitale, — l'ethnologie constate une unité raciale.

Possédant cette unité ethnique, ces Roumains disséminés voudraient conquérir aujourd'hui, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, leur unité politique. Nous autres Suisses, qui savons ce que c'est que la liberté, nous ne pouvons qu'être avec eux.

Unité de langue, unité de race et surtout unité dans la volonté de vivre ensemble : ces raisons sont rarement rassemblées au même degré et avec la même intensité qu'en ce moment-ci pour ceux qui réclament l'agrégation transylvano-roumaine.

Nos vœux accompagnent donc les Transylvains dans leurs légitimes désirs.

---

## Discours de M. Frank THOMAS

Mesdames, Messieurs,

Après tout ce que vous avez entendu, je ne dirai que quelques mots, car si vous n'êtes pas convaincus, c'est que vous êtes bien difficiles à convaincre.

J'avoue, très franchement, qu'il n'y a pas si longtemps, je n'étais pas convaincu, et c'est peut-être pour cela qu'on m'a demandé de venir dire quelques mots à cette réunion.

Je regardais un peu de travers les Roumains, je ne les connaissais pas, ils ne m'avaient jamais martyrisé, ni persécuté, mais, pour différentes raisons, je n'avais pas très grande confiance en eux. Mais par contre, les Hongrois, des protestants, des calvinistes, me paraissaient les plus « ultra » des peuples libres.

J'avoue que j'ai été complètement converti à la Roumanie, par ce que j'ai entendu ce soir, par ce que j'ai lu, et que les Hongrois, les Magyars, me font beaucoup de peine.

Comme protestant, comme calviniste, je viens protester précisément contre ce qu'ils ont fait, en leur qualité de calvinistes, à ces Roumains et à ces Transylvains, qu'ils auraient dû respecter beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait. C'est un « mea culpa » que, comme calviniste, j'apporte ici, comme nous avons, il y a quelques années, dressé un monument à Michel Servet pour nous désolidariser de la faute de Calvin.

Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas être long, je voudrais simplement résumer en deux mots mes impressions et je pense aussi vos impressions.

Il y a trois espèces de mariages :

Le mariage barbare et sauvage, dans lequel un mari — on disait autrefois un maître et un seigneur — faisait d'une

jeune fille sa femme ou plutôt sa captive. Il l'obligeait à devenir sa femme et par conséquent, elle était obligée d'obéir sans amour et sans liberté.

En second lieu, il y a le mariage de raison. Ah ! ce n'est pas encore la vraie civilisation, c'est ce que j'appellerais la demi-civilisation. C'est le mariage dans lequel deux époux s'unissent pour des intérêts communs, intérêts matériels, qui font en quelque sorte de deux maisons une seule maison, en mettant ensemble leurs intérêts matériels, ou bien peut-être leurs goûts communs, une harmonie intellectuelle qui les a rapprochés, mais, Mesdames et Messieurs, le cœur ne joue aucun rôle. Je ne peux pas appeler cela un mariage vraiment civilisé. Hélas ! il y en a beaucoup de ces mariages-là, dans nos pays, comme ailleurs.

Un vrai mariage, le mariage qui compte, qui vaut quelque chose et qui correspond à une étape supérieure de la civilisation, c'est le mariage d'amour, c'est le mariage dans lequel le cœur a parlé ; ces deux cœurs se sont unis et se sont donnés l'un à l'autre pour toujours et si, par bonheur, les intérêts accompagnent la voix du cœur, tant mieux, mais c'est secondaire.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, dans tout ce que nous avons entendu ce soir, j'ai l'impression que cette personne qu'il a fallu marier et qui s'appelle la Transylvanie, a fait autrefois un déplorable mariage. Elle a été unie à ce peuple magyar qui, d'après ce qu'on nous a dit, n'a pas su la rendre heureuse.

Je reconnais que mon révérend collègue, pour avoir été en prison, se porte aussi bien que moi, même encore mieux que moi, et cela me réjouit ; mais, quand même, franchement, nous ne pouvons pas souhaiter qu'un mariage pareil continue. Ce n'est pas un mariage, c'est un joug odieux, contre lequel de toutes nos forces nous protestons.

Mais nous entrevoyons une délicieuse idylle, un mariage d'amour combiné à un mariage de raison. L'union de la Transylvanie avec la Roumanie me fait l'effet d'être précisément ce mariage-là.

Si je ne fais erreur, d'après les cartes que j'ai vues, la Roumanie étend ses bras aussi loin qu'elle peut et savez-vous ce qu'il y a entre ses bras ? La Transylvanie.

Voilà pourquoi, si j'ose former un vœu, je souhaite de tout mon cœur qu'il y ait bientôt un divorce définitif, — et c'est un pasteur qui parle, — du côté des Magyars, et une union définitive aussi, du côté de la Roumanie, entre la Roumanie et la Transylvanie. Ce sera un mariage qui les rendra heureuses toutes les deux, ce sera un mariage qui, au point de vue raison, sera très heureux aussi.

Je crois que tout le monde aura à y gagner, le reste de l'Europe aussi bien que la Transylvanie et la Roumanie.

En ce qui me concerne, ah ! que je serais heureux si notre ville de Genève, qui vient d'être honorée d'une façon si extraordinaire, en étant choisie comme le siège de la Société des nations, devenait non pas seulement et avant tout la capitale morale de l'Europe, comme l'a si bien dit notre Conseil d'Etat dans sa proclamation, mais quelque chose de mieux encore, le cœur de l'Europe, et que l'on sente bien que ce n'est pas seulement un cerveau qui vibre à Genève, mais que c'est un cœur qui palpite et que partout où il y a une souffrance, on ressent, à Genève, un contre-coup de souffrance.

Et je vais plus loin, Mesdames et Messieurs, je souhaite non seulement que la Roumanie et la Transylvanie s'unissent, mais qu'enfin ces chers peuples balkaniques nous laissent un peu la paix en devenant la Confédération balkanique.

Il vaut infiniment mieux faire comme les Suisses, les Genevois et les Vaudois, les Suisses français et les Suisses allemands, s'entendre et contracter un mariage de raison et d'amour, plutôt que de se battre et se regarder de travers, quand au fond on devrait vivre en frères.

C'est ce que je souhaite de tout mon cœur pour eux et pour notre petite patrie qui y a tout intérêt.





## RÉSOLUTION

---

A la suite de ces discours très applaudis, sur la proposition du président, l'assemblée a acclamé, à l'unanimité, la résolution suivante :

**„ L'assemblée publique du 23 mai 1919 proteste, au nom de la conscience humaine, contre le régime odieux auquel a été soumis le peuple latin de Transylvanie et de Hongrie depuis notamment son assujettissement à la Hongrie en 1867.**

Elle exprime respectueusement à la Conférence de Paris le désir que la question de la libération de ce peuple soit dégagée de toute préoccupation financière ou économique et résolue selon le vœu que ce peuple a émis, à Alba Julia, le 1<sup>er</sup> décembre 1918, dans la plus imposante manifestation populaire qui se soit produite au cours des derniers événements “.

Le texte de cette résolution a été aussitôt télégraphié à Paris, à M. Georges Clemenceau, président du Congrès de la Paix, ainsi qu'à M. I.-I.-C. Bratiano, le délégué de la Roumanie au Congrès de la Paix et à M. le Dr Alex. Văida-Voevod, délégué de la Transylvanie. Il a été en même temps communiqué à la presse du monde entier.

---